RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTIVE DE REALISATION DE L'AUDIT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DANS LE SECTEUR DES INDUSTRIES EN HAITI

BUREAU NATIONALE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

(BNEE)

Mars 2019

ÉQUIPE DE RÉALISATION ET PARTENAIRES

Coordination et gestion :

Bureau National des Evaluations Environnementales (BNEE)

Ninon Abraham ANGRAND: Directrice du BNEE

Noé DESTIN : Assistant Directeur

Richard Gabriel : Responsable d'étude d'impact environnemental, Analyste

Louidjy Jeudy: Analyste au BNEE

Junior Saint Juste: Analyste

Golden Desiré Child: Analyste

Vanessa Saint Jean: Ingénieur des eaux et forets

Assistance technique :

Observatoire National de l'Environnement et de la Vulnérabilité (ONEV)

Dwinel Bélizaire: Directeur de l'ONEV

ONU Environnement

Maximilien Pardo: Chef de Bureau,

Paul Judex Edouarzin: Spécialiste en gouvernance Environnementale

Martine Elisabeth Mathieu : Chef de Projet

Régine Cicéron : Officier administratif et financier

Groupement Université Aube Nouvelle (U-AUBEN) et JAT Consulting
Equipe des consultants :

Karim SAMOURA, *PhD* : Chef de mission, enseignant-chercheur, Université Aube Nouvelle (ISIG International) et consultant international en Évaluation Environnementale et Aide à la Décision, Ouagadougou, Burkina-Faso.

Edna BLANC CIVIL, *MSc.* : Agro-environnementaliste, Experte en environnement et renforcement des capacités, Montréal, Québec, Canada.

Joël AGBEMELO, *MSc.* Expert en Audit Environnemental, Directeur général de JAT Consulting.

Hassane DJIBRILLA CISSE, *PhD* : Expert Senior en Évaluation Environnementale et Aide Multicritères à la Décision, Directeur National Adjoint du Bureau d'Évaluation Environnementale et des Études d'Impact (BEEEI), Niamey, République du Niger.

Lernier REVOLUS, Consultant en évaluation environnementale (GESEP).

Contact :

Bureau National des Evaluations Environnementales (BNEE)
Bnee.haiti@gmail.com

REMERCIEMENTS

Le Bureau Nationale de l'Evaluation Environnementale (BNEE) remercie les institutions qui ont participé à l'élaboration de ce rapport, qui sont l'Observatoire National de l'Environnement et de la Vulnérabilité (ONEV), l'Université Aube Nouvelle (U-AUBEN) et le Bureau d'étude JAT Consulting, et ONU Environnement. Le BNEE remercie aussi les institutions qui ont apporté des contributions ayant permis d'enrichir le présent rapport. Il s'agit de : MPCE, UEP/MARNDR, MICT, MSPP, BHN/MCI, MdT, CIAT, BME, DINEPA, Cellule énergie/MTPTC, SEMANAH, CHRAD, Association Touristique d'Haiti, UNIQ, USAID, PNUD, BM, BID, Coopération espagnole, RIAT-Sud/ UTE/MEF.

Leurs noms des personnes ressources qui ont représentées ces institutions dans les différents ateliers et rencontres, apparaissent dans le tableau A2.1 en annexe 2.

Enfin, le BNEE remercie toutes les personnes qui ont apporté un appui à la réalisation des activités qui ont permis la production de ce document, soit à titre de collaborateurs directs ou en termes de support logistique.

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AE :	Audit environnemental
AES :	Audit environnemental et social
ANAP :	Agence Nationale des Aires Protégées
ASEC :	Assemblée des Sections Communales
BID :	Banque Interaméricaine de Développement
BME :	Bureau des Mines et de l'Énergie
BM :	Banque Mondiale
BNÉE	Bureau National des Évaluations Environnementales
CDB	Convention sur la diversité biologique
CE	Cadre d'expropriation
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
COFRAC	Comité français d'accréditation
CIMATE	Conseil Interministériel sur l'aménagement du Territoire et l'Environnement
CONATE	Conseil National pour l'Aménagement du Territoire et l'Environnement
COTIME	Commissions Techniques Interministérielles de Haut Niveau sur l'environnement
CNZF	Conseil National des Zones Franches
CNNCPQ	*Certification et de Promotion de la Qualité*
COHPEDA	Collectif Haïtien pour la Protection de l'Environnement et le Développement Durable
COTIME	Commissions techniques interministérielles de haut niveau sur l'environnement
CPAR	Cadre des Plans d'Action de Réinstallation
DDTP	Direction Départementale des Travaux Publics
DGI	Direction Générale des impôts
DPC	Direction de la Protection Civile
DSCRP	Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
DZF	Direction des Zones Franches
ÉE	Évaluation Environnementale
ÉIE	Études d'Impact Environnemental
ÉIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
ÉES	Évaluation Environnementale Stratégique
ÉESS	Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique
EMAS	Eco Management and Audit Scheme
FAO	Food and Agriculture Organisation (traduction : Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
GOH	Gouvernement Haïtien
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MDE	Ministère De l'Environnement
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation professionnelle
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication
NIES	Notice d'impact environnemental et social
NEPA	National Environmental Policy Act
OCB	Organisation Communautaire de Base
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques

OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAE	Plan d'Action pour l'Environnement
PAGE	Programme d'Appui à la Gestion de l'Environnement
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PARC	Projet d'Appui au Renforcement des Capacités
PCGES	Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le développement
PGES	plans de gestion environnementale et sociale
PNUE	Programme des Nations-Unies pour l'environnement
PRIGE	Programme de Renforcement Institutionnel pour la Gestion Environnementale
PTDT	Projet de Transport et de Développement Territorial
SMEA	Système de Management Environnemental et d'Audit
SNGE	Système National de Gestion de l'Environnement
SNGRC	Système National de Gestion des Risques de Catastrophe
SPGRD	Secrétariat Permanent pour la Gestion des Risques et des Désastres
TdR	Termes de référence
UNITAR	United Nations Institute for Training and Research
UTES	Unité technique environnementale sectorielle

LISTE DES ILLUSTRATION

Liste des tableaux

Tableau 1: Liste des personnes ressources ayant apporté une contribution à l'étude lors de consultations individuelles ou par focus group..... V

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE RÉALISATION ET PARTENAIRES ..... **Error! Bookmark not defined.**
REMERCIEMENTS ..... **Error! Bookmark not defined.**
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS iii
LISTE DES ILLUSTRATION v
Liste des tableaux v
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS viii

INTRODUCTION 1

CHAPITRE 1. MISE EN CONTEXTE SUR LE SECTEUR INDUSTRIEL 2
1.1 Présentation du secteur et des enjeux majeurs associés 2
1.1.1 Description des activités 2
1.1.2 Importance économique et défis technologiques 2
1.1.3 Enjeux environnementaux, socioéconomiques et sanitaires associés 3
1.1.4 Enjeux liés aux changements climatiques 3
1.2 Cadre politique, juridique normatif et institutionnel du secteur 4
1.2.1 Cadre politique 4
1.2.2 Cadre juridique et normatif du secteur 4
1.2.3 Cadre institutionnel de l'audit environnemental 5
1.2.4 Principales sources des critères d'audits 6

CHAPITRE 2. ETAPES DE L'AUDIT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL 7
2.1 L'élaboration des Termes de Référence, examen et approbation ; 7
2.1.1 Démarche d'élaboration des TDR 7
2.1.2 Enjeux majeurs du secteur à prendre en compte 7
2.1.3 Conseils pour la prise en compte des enjeux sectoriels 8
2.1.4 Constitution de l'équipe d'audit 8
2.2 L'élaboration et l'approbation du plan ou le protocole d'audit 8
2.2.1 Définition des objectifs et champs de l'audit 11
2.2.2 Identification des critères d'audit et documents de référence 12
2.2.3 Rôles et responsabilités des membres de l'équipe d'audit et des accompagnateurs (guides, observateurs, stagiaires) ; 14
2.2.4 Rôles et responsabilités de l'audité 14
2.2.5 Rôles et responsabilité du chef auditeur 14
2.2.6 Rôles responsabilité des autres membres de l'équipe 15

2.2.7 Démarche de références aux documents de travail 15
2.2.8 Gestion logistique ;..... 16
2.2.9 Calendrier détaillé de l'audit..... 17
2.3 Rencontre avec la direction 17
2.4 Réunion de lancement /d'ouverture..... 17
2.5 Préparation des activités d'audit sur site 18
2.6 Activités d'audit sur site ou le recueil des preuves d'audit 18
2.7 Vérification documentaire 27
2.8 Constats sur site..... 28
2.9 Formulation des constats 28
2.10 Formulation des conclusions..... 28

BIBLIOGRAPHIE 29

ANNEXES I
Annexe 1 : Structure d'un rapport d'audit environnemental et social I
1. Aperçu général du contenu du rapport d'audit.....I
2. Description détaillée des contenus I
Annexe 2 : Personnes ressources consultées..... V

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AE :	Audit environnemental
AES :	Audit environnemental et social
ANAP :	Agence Nationale des Aires Protégées
ASEC :	Assemblée des Sections Communales
BID :	Banque Interaméricaine de Développement
BME :	Bureau des Mines et de l'Énergie
BM :	Banque Mondiale
BNÉE	Bureau National des Évaluations Environnementales
CE	Cadre d'expropriation
CCHST	Centre Canadien d'Hygiène et de Sécurité au Travail
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CHSCT	Commission d'Hygiène et Sécurité des Conditions de Travail
COFRAC	Comité français d'accréditation
CIMATE	Conseil Interministériel sur l'aménagement du Territoire et l'Environnement
CONATE	Conseil National pour l'Aménagement du Territoire et l'Environnement
COTIME	Commissions Techniques Interministérielles de Haut Niveau sur l'environnement
CNZF	Conseil National des Zones Franches
CNNCPQ	Certification et de Promotion de la Qualité
COHPEDA	Collectif Haïtien pour la Protection de l'Environnement et le Développement Durable
COTIME	Commissions techniques interministérielles de haut niveau sur l'environnement
CPAR	Cadre des Plans d'Action de Réinstallation
DDTP	Direction Départementale des Travaux Publics
DGI	Direction Générale des impôts
DPC	Direction de la Protection Civile
DSCRP	Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
DZF	Direction des Zones Franches
ECHA	European CHemical Agency
ÉE	Évaluation Environnementale
ÉIE	Études d'Impact Environnemental
ÉIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
ÉES	Évaluation Environnementale Stratégique
EMAS	Eco Management and Audit Scheme
EPA	Agence Américaine de l'Environnement
GOH	Gouvernement Haïtien
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MDE	Ministère De l'Environnement
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation professionnelle
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication
NIES	Notice d'impact environnemental et social

NEPA	National Environmental Policy Act
NIOSH	National Institute for Ocupational Safety and Health
OCB	Organisation Communautaire de Base
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAE	Plan d'Action pour l'Environnement
PAGE	Programme d'Appui à la Gestion de l'Environnement
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PARC	Projet d'Appui au Renforcement des Capacités
PCGES	Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le développement
PGES	plans de gestion environnementale et sociale
PNUE	Programme des Nations-Unies pour l'environnement
PRIGE	Programme de Renforcement Institutionnel pour la Gestion Environnementale
PTDT	Projet de Transport et de Développement Territorial
SMEA	Système de Management Environnemental et d'Audit
SNGE	Système National de Gestion de l'Environnement
SNGRC	Système National de Gestion des Risques de Catastrophe
SPGRD	Secrétariat Permanent pour la Gestion des Risques et des Désastres
TdR	Termes de référence
UNITAR	United Nations Institute for Training and Research
UTES	Unité technique environnementale sectorielle

INTRODUCTION

Le développement industriel, pendant longtemps était orienté la production des biens et le profit maximal. Progressivement afin d'optimiser le rendement, la qualité des produits est de plus en plus contrôlée et intégrée dans le management général de l'entreprise. L'apparition de la conscience environnementale dans les années 1970 de du caractère épuisable des ressources naturelles qui servent de matières premières aux industries a été l'élément déclencheur de la prise en compte des impacts des industries sur l'environnement.

Cette conscience bien que timide a été exacerbé dans les années 80 et 90 par des accidents industriels qui ont entraînés des conséquences assez dommageables sur l'environnement biophysique que humains. Les ONG et les associations de défense de l'environnement ont ainsi lancé des alertes sur la nécessité de repenser la gestion environnementale des industries et revoir la technologie de production afin qu'elle soit la moins polluante possible.

Les pays en développement contrairement aux pays industrialisés étaient préoccupés par des enjeux environnementaux autres que ceux des liés à l'exploitation industrielles, car leurs tissus industriels étaient encore embryonnaires. La délocalisation des industries polluantes qui ne respectent plus les normes dans les pays riches, la recherche de main d'œuvre à coût modique combinés à la course aux investissements des pays en développement ont entraîné progressivement l'accroissement du taux d'industrialisation de ces pays.

La création des zones franches industrielles constitue le mécanisme approprié pour attirer les investisseurs dans le secteur. Comme la plus part des pays en développement, Haïti n'as pas dérogé à ce principe. L'industrialisation initiée au tournant des années 1960 est restée pendant longtemps au stade embryonnaire. Le début d'industrialisation caractérisé pour par la fabrication de pièces détachées électroniques, des produits textiles et des boissons, a été ralenti par l'embargo commercial de l'Organisation des Nations Unies entre 1992 et 1994. La loi HOPE de 2007 reconduite pour 10 ans en 2008 a été un élément déclencheur de la filière textile qui occupe à elle seule plus de 98 % des industries manufacturières. Cet accroissement exponentiel de la filière ajouté aux autres industries n'est pas sans conséquence sur l'environnement.

La majorité de ces industries se sont installées sans la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social et ne disposent pas d'un plan de gestion environnementale et sociale. Progressivement, Haïti se dote d'arsenal juridique en évaluation environnementale afin de gérer en amont, en cours et en aval les activités et installations industrielles.

Fort de ce constat, les commanditaires de cette étude ont jugé nécessaire de mettre à la disposition des acteurs, notamment des entrepreneurs et opérateurs, cette directive spécifique à la réalisation de l'audit environnemental et social pour Le secteur des industries. Elle découle du guide méthodologique général de réalisation de l'audit environnemental et social.

Le présent document est structuré en deux chapitres. Le premier chapitre traite des éléments contextuels notamment, la présentation du secteur, les cadres institutionnels, règlementaires et normatifs afférents, les enjeux d'ordre économique, environnemental, social et ceux liés aux changements climatiques. Le second chapitre présente les éléments méthodologiques de réalisation de l'audit environnemental et social spécifiques aux activités, équipement et pratiques de gestion dans le secteur des industries.

CHAPITRE 1. MISE EN CONTEXTE SUR LE SECTEUR INDUSTRIEL

1.1 Présentation du secteur et des enjeux majeurs associés

1.1.1 Description des activités

La République d'Haïti est un pays dont la stratégie de développement industriel est axée sur la création des zones franches industrielles qui offrent des avantages fiscaux et douaniers afin d'inciter les investissements. Les industries en général et la filière textile en particulier avec l'adoption de la Loi HOPE occupent une place prépondérante dans les zones franches.
Ainsi, de 2004 à 2014, le secteur industriel a enregistré 138 projets, loin devant le tourisme 47 projets, l'Agriculture 18 projets, et autres secteurs 20 projets, soit un total de 223 projets.

Dans le secteur industriel en général, les principales activités sont la réception et le stockage de la matière première, la production, le conditionnement, l'emmagasinage et l'expédition.
En dehors de ces principales activités, on note la maintenance, la manutention, la gestion des déchets et des eaux usées.

Les activités de l'unité de production textile qui présentent des enjeux, plus spécifiquement sont :

- Préparation des matières premières et des intrants ;
- Filature, tissage et tricotage ;
- Ennoblissement ;
- Finissage de produit ;
- Confection ;
- Retraitement ;
- Finition ;
- Transport.

1.1.2 Importance économique et défis technologiques

Le tissu industriel Haïtien est assez diversifié, mais repose essentiellement sur l'industrie textile et vestimentaire. En effet, depuis 2007, le secteur industriel affiche les tendances d'accroissement de la filière textile avec une progression de 98%. Une augmentation qui s'explique par l'adoption la Loi HOPE (Haiti Hemispheric Opportunity Through Partnership Encouragement Act) en 2007 par le Congrès des Etats-Unis d'Amérique.
Cette Loi a permis à Haïti d'assembler et d'exporter vers les Etats-Unis des produits textiles. Reconduite jusqu'en 2018, a permis à l'Haïti de transformer et d'exporter vers les Etats-Unis, hors droits de douane, jusque'à l'équivalent de 70 millions de m^2 de tissus et de 70 millions de m^2 de tricots originaires de pays tiers[1].

En dehors du bond de l'industrie textile, les industries manufacturières ont affiché une progression de 1,3%, le secteur d'assemblage de 2,3%.

Les vêtements constituent plus de 80 % du total des exportations du pays, et selon l'Association des industries d'Haïti, avec une exportation en 2012 de près de750 millions de dollars

[1] Etats et perspective du l'environnement, Haïti, PNUE, 2010

d'habillement, ce qui en fait la seconde source de devises du pays, après les mandats d'argent envoyés par les émigrés.

Cette filière textile en début des années 1990 qui était un grand pourvoyeur avec 430 000 emplois a connus des baisses drastiques jusqu'en 2005 avec seulement moins de 25000 emplois[2]. Après l'adoption de la Loi HOPE, les emplois ont connues une légère augmentation environ 30 000 personnes sont employées. Elle est donc, de loin, le plus grand employeur privé du pays.[3]

1.1.3 Enjeux environnementaux, socioéconomiques et sanitaires associés

Le développement industriel en général et de la filière textile en particulier induisent des enjeux environnementaux, socioéconomiques et sanitaires. En Haïti ces enjeux sont liés à la création et le développement des zones franches industrielles.

Les industries, afin de faciliter l'approvisionnement des matières premières, l'exportation par voie maritime, l'accès à l'énergie et aux voies de communication sont souvent concentrées dans les centres urbains portuaires. L'Haïti ne dérobe à cette stratégie. Presque toutes les unités production vestimentaire sont concentrées à Port-au-Prince et dans ses environs. La plupart des usines se trouvent dans l'une des deux zones franches situées près de l'aéroport et du port.

La proximité du cordon littoral constitue un enjeu majeur environnemental pour le secteur industriel. En effet, les industries sont à l'origine des rejets des effluents, des déchets industriels et des émissions atmosphériques. Les effluents et les déchets sont souvent déversés dans les systèmes de canalisations publiques puis sont drainés soit vers les bas-fonds pi zones humides, soit, vers la mer avec comme conséquences la pollution des côtes et eaux marines. Par ailleurs, Ces déchets obstruent les canalisations ce qui accentue les inondations pendant les saisons pluvieuses. La gestion écologique de matières premières et additives chimiques périmés, les emballages contaminés, les effluents et les déchets industriels sont autant d'enjeux du secteur.

Par ailleurs, les industries en général et les industries textiles en particuliers ont des besoins assez significatifs en eau et en énergie. Leur approvisionnement constitue des pressions sur les ressources naturelles qui devraient être profitables à tous.

De plus, les émissions de fines particules, des gaz de combustion et les nuisances diverses ont des conséquences sur la qualité de l'air et sur le bien-être des populations avoisinantes des sites industrielles.

Enfin, les atteintes à l'environnement, notamment la contamination des eaux par les effluents et les déchets industriels, la dégradation de la qualité de l'air et de l'ambiance acoustique exposent les employés de sites industriels et les populations aux risques sanitaires.

1.1.4 Enjeux liés aux changements climatiques

La situation géographique de l'Haïti dans le bassin caribéen l'expose à des phénomènes liés aux conséquences des changements climatiques. Ces phénomènes sont souvent manifestés par

[2] PNUD 2005
[3] Haïti et son Développement Industriel, ONUDI, 2016

la variation de la température, de la pluviométrie, de la température, de la fréquence des tempêtes …
La survenance de ces phénomènes de catastrophes naturelles, plus spécifiquement les tempêtes ont des conséquences dommageables sur les infrastructures côtières, notamment les industries installées dans la zone portuaire.
Il est donc important de mettre en œuvre un plan pour la protection ou la relocalisation des infrastructures industrielles à risque face aux impacts des changements climatiques.

Les scénarios[4] de changements climatiques projection 2030 indiquent un accroissement de la température (0,8° C à 1°C), une diminution de la pluviométrie annuelle de 6 à 20 %, un décalage de la saisonnalité des pluies et une augmentation du niveau moyen de la mer. Bien que la part des GES de l'industrie par ses émissions et la consommation énergétique soient assez faibles (7%)[5], cela nécessite néanmoins une quantification du bilan carbone de la consommation énergétique de chaque unité industrielle afin de mieux orienter sa politique d'efficacité énergétique et ses actions de compensation des émissions.

1.2 Cadre politique, juridique normatif et institutionnel du secteur

1.2.1 Cadre politique

Le cadre politique visé dans le cadre de l'audit environnemental du secteur du pétrole et gaz est constitué des documents dont les orientations, axes stratégiques ou projets ont un lien avec l'amélioration des conditions environnementales et sécuritaire du secteur.
Parmi ces documents de politique adoptés par l'Haïti et qui ont un lien avec le secteur on peut citer :

- Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH);
- Plan d'Action National d'Adaptation (PANA);
- 1ère et 2ème Communications nationales sur les changements climatiques;
- Feuille de route pour un système énergétique durable en Haïti;
- Politique du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) pour l'aménagement des bassins versants;
- Stratégie de Montage de l'Agence Nationale des Aires protégées (ANAP);
- Profil climatique d'Haïti;
- Scaling-up Renewable Energy Program (SREP);
- Programme Pilote sur la Résilience Climatique (PPCR);

1.2.2 Cadre juridique et normatif du secteur

L'audit environnemental du secteur industriel nécessite une vérification de la conformité légale et réglementaire de même que la prise en compte des normes de rejets, d'émissions ou autres normes des partenaires financiers.

Les cadres légal, réglementaire et normatif constituent par ailleurs des sources de critères d'audit, il est donc indispensable de procéder à un revue des textes et des normes afin réussir la vérification.

[44] Contribution Prévue déterminée au niveau national, Ministère de l'Environnement, sept 2015
[5] Inventaire des GES d'Haïti, Ministère de l'Environnement

Les lois et règlements qui s'appliquent au secteur sont principalement relatives à de l'environnement, à l'eau, à l'énergie, à l'aménagement du territoire, au travail et à la protection civile.

Il s'agit entre autres de :

- Constitution de 1987 (article 254 sur le droit à un en environnement sain) ;
- Loi-cadre portant organisation du secteur de l'eau potable et de l'assainissement ;
- Code du travail du 12 septembre1961 ;
- Loi du 9 juillet 2002 portant sur les Zones Franches;
- Loi sur les forêts nationales du février 1926 ;
- Loi du 4 Juin 1936 (Moniteur No. 50 du 11 Juin 1936) donnant des garanties spéciales à ceux qui se livrent à la culture méthodique du sol;
- Loi No V du Code rural François DUVALIER (1962) régissant l'exploitation et la protection du Sol;
- Code sanitaire panaméricain de 1924 ratifié le 25 Juin 1926;
- Décret du 12 octobre 2005 portant sur la Gestion de l'environnement et de régulation de la conduite des citoyens et citoyennes pour un développement durable;
- Décret de 1981 portantes créations de la Société Nationale des Parcs Industriels (SONAPI) ;
- Arrêté du 16 mai 2012 fixant les Conditions Réglementaires de Création, d'Implantation, de Gestion, d'Exploitation et de Contrôle des Zones Franches en Haïti;
- Décret du 24 Juin 1940 établissant une procédure célère pour l'application des sanctions prévues en violation des règlements sanitaires;
- Décret du 16 Novembre 1953 sanctionnant le protocole annexé au Code sanitaire Panaméricain signé à La Havane le 14 Novembre 1924;
- Extraits du Code du travail 1984;
- Décret du 3 Mars 1981 régissant la gestion et l'élimination des déchets;
- Décret portant sur la Gestion de l'Environnement et de Régulation de la Conduite des Citoyens et Citoyennes pour un Développement Durable ;
- Décret du 3 mars 1981, créant une loi-cadre régissant la gestion et l'élimination des déchets et prévoyant en même temps les sanctions appropriées ;
- Arrêté du 12 Avril 1919 comportant les règlements sanitaires ;
- Arrêté du 29 Août 1944 défendant la création ou l'extension des zones réputées marécageuses;
- Arrêté du 12 Avril 1919 comportant les Règlements Sanitaires;
- Arrêté autorisant : la « zone Franche Santo du Jour », la « Zone Franche de Digneron, la « GMC-Zone Franche » et la « GMC-Zone Franche » ;

Sur le plan des normes, l'Haïti ne dispose pas de normes de qualité et de rejets, il de jurisprudence constante qu'à défaut de normes nationales, les normes internationales s'appliquent. Dans le secteur du pétrole et de gaz les normes internationales qui s'appliquent sont celles de l'OMS, de l'OIT, d'ISO et les directives de la SFI.

1.2.3 Cadre institutionnel de l'audit environnemental

Lors du processus d'audit les acteurs d'un certain nombre d'institutions sont impliqués aux étapes de la validation des termes de références et du rapport.

Il s'agit entre autres des ministères ou de ces services rattachés suivant:

- Ministère de l'Environnement (MDE)

- Cellule Energie (Ministère des Travaux Publics et des communications (MTPTC) (en charge de l'énergie) ;
- La Direction nationale d'eau potable et d'assainissement (DINEPA/MTPTC) ;
- Ministère Des Affaires sociales et du travail
- Direction de la protection civile (MICT) ;
- Ministère des Travaux Publics et des communications (MTPTC)

1.2.4 Principales sources des critères d'audits

Les principales sources de critères d'audits du secteur des pétroles et gaz sont tirées :

- Des principes du droit international de l'environnement ;
- Des conventions et traités ;
- Des obligations et interdictions des lois et règlements nationaux ;
- Des normes et directives internationales ;
- Des bonnes pratiques reconnues ;
- Des codes de sécurité ;
- Des codes de conduites ;
- Des procédures opérationnelles ;
- Des exigences des partenaires et de l'entreprise.

CHAPITRE 2. ETAPES DE L'AUDIT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL

2.1 L'élaboration des Termes de Référence, examen et approbation ;

Les termes de références constituent le fondement de la réussite de l'audit du secteur. La complexité du secteur nécessite une approche inclusive associant les acteurs du secteur.

2.1.1 Démarche d'élaboration des TDR

L'initiative de l'élaboration des termes de références de l'audit environnemental d'un projet ou d'une activité du secteur du pétrole ou du gaz peut émaner de plusieurs acteurs. Il peut être initié sur demande d'une institution étatique, le plus souvent d'un ministère sectoriel, d'un partenaire financier, d'un partenaire au développement et quelque fois d'un partenaire d'affaire. Dans tous les cas, l'élaboration est confiée à un consultant qui échange avec le demandeur sur les objectifs et le contexte.
Il est important de noter qu'outre les documentions sur le secteur, des visites des activités et installations à auditer sont indispensables. A cette étape on peut recourir aux expertises du secteur afin de s'assurer que tous les enjeux liés à l'activité ou au projet sont pris en compte.

L'analyse de la documentation et les visites du ou des sites permettent de proposer un projet de termes de références qui sera soumis au demandeur pour approbation, ce dernier peut ou non apporter des observations pour sa finalisation.
Le projet est soumis à l'autorité compétente pour validation qui organise à cet effet de nouvelles visites du site. Elle formule ou non des observations.
Une fois les termes de références finalisés, ils serviront au recrutement du bureau auditeur.

2.1.2 Enjeux majeurs du secteur à prendre en compte

La prise en compte des enjeux majeurs lors de l'élaboration des TdR nécessite une vision holistique du secteur et de son milieu récepteur. Sans être exhaustif, un accent doit être mis sur les enjeux environnementaux, technologiques, sanitaires et sécuritaires.
Sur le plan environnemental on note la sensibilité du milieu récepteur, le régime et le statut juridique de la zone d'installation, les conséquences d'une pollution, la compatibilité avec le zonage actuel ou futur, l'urbanisation, le dynamisme sociodémographique, les aléas climatiques et de catastrophes.
Sur le plan sanitaire, le comportement et la vulnérabilité des différentes couches, les habitudes des populations exposées, la disponibilité des installations sanitaires sont à considérer.

Sur le plan sécuritaire, les meilleures technologies disponibles à coût abordable, l'accidentologie du secteur, la dangerosité du produit, la disponibilité et l'efficacité des moyens de prévention et d'intervention sont quelques enjeux à analyser.
Ces enjeux précités doivent ressortir explicitement dans les termes de références.

2.1.3 Conseils pour la prise en compte des enjeux sectoriels

Les enjeux sont souvent définis dans un certain nombre de document relatif au secteur visé ou à l'environnement et à la santé, c'est pourquoi il est donc important de réaliser efficacement en amont la recherche documentaire. Les documents de politiques, les études thématiques, traitent des enjeux qui peuvent aller au-delà du secteur objet de l'audit. Il convient donc de faire une analyse minutieuse de la littérature afin de ne retenir que les enjeux directement liés au secteur d'activité concerné.
Les documents sur le zonage, l'aménagement du territoire, la planification et l'urbanisation constituent également de pistes de recherche des enjeux liés au secteur.

Dans la collecte documentaire, on pourrait recourir à l'entretien des acteurs du secteur.
Il est important de souligner que la visite du site et de son voisinage directe et indirecte, la visualisation des images aériennes ou satellites passées et actuelles de la zone de situation du site permettent de compléter les enjeux. Cette dernière étape peut permettre de déceler la présence d'une nouvelle activité, d'un nouveau projet ou d'une infrastructure susceptibles d'interagir avec l'audité ; ou même des cas de pollution ou de contamination du milieu d'origine inconnue.

2.1.4 Constitution de l'équipe d'audit

La réussite d'un audit est conditionnée par la composition de l'équipe. Il faut une équipe de base appuyée par une expertise qui varie selon le secteur audité. Bien que les termes de références précisent souvent les profils, le consultant doit faire le choix par rapport à la qualification et à l'expérience des experts spécifiques au secteur concerné.

Le chef auditeur qui est souvent un environnementaliste et un expert en HSE sont les deux profils indispensables de l'équipe quel que soit le secteur audité. Il repartit les tâches, conduit les réunions d'ouverture et de clôture, conduit les entrevues, coordonne l'équipe, veille au respect scrupuleux de l'exécution du rôle de chaque membre de l'équipe, au respect du chronogramme et des consignes.

En plus du chef auditeur et de l'expert en HSE, pour l'audit du secteur industriel il est indispensable d'intégrer dans l'équipe un expert en génie industriel, un expert en sécurité industriel jouissant d'expérience en environnement et ayant participé à des audits environnementaux.

L'auditeur pourrait pour des questions techniques spécifiques au secteur, lors des entrevues des ingénieurs ou techniciens chercher des éléments de réponses qui peuvent l'aider dans sa mission.

Il important de noter que le personnel clé peut être assisté par un personnel d'appui lorsque l'importance de la mission ou la superficie du site le requiert.

2.2 L'élaboration et l'approbation du plan ou le protocole d'audit

Dans la planification de l'audit sur site, le plan ou le protocole d'audit doivent être soumis à l'audité pour observation et approbation. Il est élaboré après la première visite de familiarisation du site C'est la base pour la réussite des activités sur site. Il contient un certain nombre d'informations lié à l'organisation et aux moyens de la mission dont :

- Chronogramme de l'audit avec une précision sur les heures des interventions ;
- Détails sur la réunion d'ouverture ;
- Outils et équipements qui seront utilisés sur site afin d'avoir les permis et autorisation de l'audité ;
- Champs de l'audit avec la liste des installations, des pratiques et équipements objets de vérification ;
- Liste des documents à mettre à disposition de l'équipe pour la vérification documentaire ;
- Liste des personnes à interviewer après une analyse de l'organigramme.

Dans le cas d'un audit du secteur industriel le plan ou le protocole sans être exhaustif doit prendre en compte les installations, pratiques et équipements ci-après :

1- Installations

- Bâtiments administratifs ;
- Vestiaires et toilettes ;
- Cantine ;
- Infirmerie ;
- Laboratoire ;
- Unités de production ;
- Salle des machines ;
- Magasins de matières premières ;
- Magasins de produits finis ;
- Magasins de consommables ;
- Magasins de pièces détachées ;
- Ateliers ;
- Aires de stockage d'hydrocarbure ;
- Forages
- Centre de traitement des eaux ;
- Bassin de traitement des effluents ;
- Zone de stockage des eaux de procédés ;
- Local du groupe électrogène ;
- Installations de refroidissement ;
- Salle électrique ;
- Installations de récupération et de traitement des eaux usées ;
- Entrées et sorties du site ;
- Cour du site ;
- Voirie interne ;
- Réseaux de canalisation et d'égouts ;
- Parking ;
- Aires de dépôts provisoires ;
- Voisinage ;
- Zone d'emplissage des bouteilles (pour les dépôts et distribution de gaz)
- Zone des sphères ou des cigares de gaz ;
- Réseau Incendie Armée
- Etc.

2- Equipements

- Machinerie et lignes de production ;
- Tuyauterie et conduits ;
- Equipements de manutention ;
- Vannes ;
- Chaudières ;
- Groupe électrogène ;
- Réservoirs et bacs ;
- Bassins de rétention ou de traitement des eaux usées ;
- Flottes de camions de transport ;
- Arrêts d'urgences,
- Alarmes ;
- Réseau Incendie Armée ;
- Equipements de protection individuelle ;
- Equipements de protection collective ;
- Equipements de mesures et de calibrage ;
- Moyens de prévention et de lutte contre les déversements ;
- Moyens de signalisation ;
- Etc.

3- Pratiques

- Gestion des boues de vidange ;
- Gestion des effluents ;
- Gestion des produits non conformes ou des reprises ;
- Gestion des déchets et de la salubrité ;
- Gestion de l'énergie ;
- Gestion des émissions ;
- Gestion des risques SST ;
- Gestion des risques industriels ;
- Gestion des matières premières périmées ;
- Gestion des huiles usées ;
- Gestions des autres déchets dangereux ;
- Surveillance environnementale ;
- Gestion des eaux ;
- Contrôle qualité ;
- Sécurité industrielle ;
- Gestion des ressources humaines ;
- Santé sécurité au travail ;
- Programme social ;
- Programme de formation ;
- RSE ;
- Relation de voisinage ;
- Etc.

Le plan ou le protocole d'audit doit toujours être accompagné de la liste des documents à rassembler et à mettre à disposition de l'équipe en guise de vérification documentaire et de preuves d'audit.

2.2.1 Définition des objectifs et champs de l'audit

2.2.1.1 Description des activités, processus et installations

Dans cette section il est important de décrire le plus exactement possible les principales activités, le processus et les installations de l'audité. La réussite de cet exercice nécessite la possession de certaines informations fournies au préalable après l'envoi de la liste des documents objets de vérification. La description se retrouve dans les documents de présentation de l'organisme audité, des plans du site et des installations, de son schéma de procédé, des procédures… Compte tenu de la spécificité de chaque site, la description sera complétée lors de la visite, et au cours des vérifications et des interviews.
Dans le secteur visé, d'une façon générale, les activités se déroulent dans les installations ou les unités et certaines activités sont comprises dans le processus. Les principales installations ou unités sont constitués de :

- Lignes de production ;
- Salle des machines;
- Magasins ;
- Ateliers ;
- Bacs à hydrocarbures ;
- Bacs à eau ;
- Locales des groupes électrogènes ;
- Bâtiment administratif ;
- Cantines ;
- Vestiaires ;
- Toilettes ;
- Parking et flotte camions ;
- Etc.

Les principales activités du processus à décrire sont :

- Réception de la matière première
- Entreposage de la matière première ;
- Fabrication ou production ;
- Contrôle de la qualité ;
- Conditionnement ;
- Entreposage des produits finis ;
- Approvisionnement en hydrocarbures ;
- Expédition des produits finis ;
- Activités administratives ;
- Restauration ;
- Activités des ateliers ;
- Maintenance ;
- Gestions des eaux usées, des déchets dangereux ; des huiles usées, des effluents, des émissions … ;
- Etc.

Il est important de tenir compte de l'évolution, des modifications sur le site du processus afin d'éviter la description des anciennes activités.

2.2.2 Identification des critères d'audit et documents de référence

2.2.2.1 Démarche générale

Les critères sont généralement définis dans les termes de références, mais ils sont souvent vagues et sont formulés en termes de conventions, de législations et règlementations nationales, de normes de rejets ou démissions etc.

Les obligations légales et réglementaires sont assez diverses, elles peuvent être d'ordre administratif (l'obtention d'un permis ou d'une autorisation), environnemental (préservation d'une ressource naturelle ou d'une zone sensible), social (préservation de la santé, ou d'une population vulnérable) etc. en tout état de cause, les interdictions sont souvent relatives à l'environnement et la santé sécurité. Les conventions sont relatives à une multitude de thématiques (déchets dangereux, polluants organiques, changements climatiques, etc.).

Les normes et les directives sont relatives à la qualité de l'environnement (eaux, sol, air, bruit, faune, flore), à la santé sécurité et à la qualité du procédé ou du produit.
Quant aux codes de bonnes pratiques, elles sont souvent tirées des guides, des manuels de procédure et des procédés technologiques.

Il est donc important de rassembler tous les documents sources de critères d'audit et de viser les dispositions spécifiques au site audité.

2.2.2.2 Exemples de critères d'audits pour le secteur

1- Conventions et traités

- Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

Les grands principes du droit l'environnement faisant parties des critères d'audit sont définis par cette convention. Il s'agit des principes de prévention, de précaution, de pollueur-payeur, de participation qui sont repris par tous les codes nationaux.

- Convention sur la diversité biologique

Elle fait obligation aux états parties de conserver et d'utiliser durablement la diversité biologique qui est souvent impacté par les activités anthropiques dont l'exploitation des hydrocarbures.

- Convention de Bale sur le contrôle transfrontalier des déchets dangereux et de leur élimination.

Cette convention définit les déchets dangereux, leur stockage provisoire et leurs éliminations, certaines de ses obligations générales applicables au secteur du pétrole sont :

- Veiller à ce que la production de déchets dangereux et d'autres déchets à l'intérieur du Pays soit réduite au minimum, compte tenu des considérations sociales, techniques et économiques;
- Veiller à ce que les personnes qui s'occupent de la gestion des déchets dangereux ou d'autres déchets à l'intérieur du pays prennent les mesures nécessaires pour prévenir la pollution résultant de cette gestion et, si une telle pollution se produit, pour en réduire au minimum les conséquences pour la santé humaine et l'environnement.

- Conventions de l'OIT

Les conventions de l'OIT contiennent des obligations relatives aux conditions du travail et à la protection des travailleurs qui font parties des critères d'audit.

2- Lois et décrets

Les critères d'audit sont également contenus dans les dispositions législatives et réglementaires.
Il s'agit des textes sur l'environnement, la sécurité civile, le travail, sécurité sociale... qui ont été listé dans le cadre juridique.

3- Normes

On distingue les normes de rejets ou d'émissions et les normes volontaires.

Les normes de rejets ou d'émission sont adoptées par un texte juridique ou définies par des organisations internationales dont les Etats sont membres. Elles ont un caractère contraignant. Contrairement aux normes volontaires, elles ne sont pas contraignantes mais sont utilisés à défaut comme critères d'audit.

Exemples de normes contraignantes on pourrait citer :

- Normes de rejets et d'émissions de l'OMS ;
- Normes de la FAO.

Exemples de normes volontaires

- Directives de l'IFC ;
- Normes HACCP ;
- Normes ISO.

4- Codes de bonnes pratiques

Ce sont des conseils et méthodes de bonnes pratiques établis par des organisations scientifiques ou expertes dans les secteurs concernés. Comme exemple on pourrait citer :

- Fiches conseils d'INERIS et INRS ;
- Fiches conseils d'EPA (Agence Américaine de l'Environnement);
- Conseils CHSCT en France (Commission d'Hygiène et Sécurité des Conditions de Travail) ;
- Conseils de CCHST au Canada (Centre Canadien d'Hygiène et de Sécurité au Travail)
- Guide ECHA (European CHemical Agency) ;
- Conseils NIOSH (National Institute for Ocupational Safety and Health);

- Etc.

2.2.3 Rôles et responsabilités des membres de l'équipe d'audit et des accompagnateurs (guides, observateurs, stagiaires) ;

Dans le processus les rôles et responsabilités des différents doivent être bien définis et reprises au cours de la réunion d'ouverture. Les principaux acteurs sont l'organisme audité, le chef auditeur et les membres de l'équipe.

2.2.4 Rôles et responsabilités de l'audité

L'audité est le premier acteur et la réussite du processus dépend de son implication. Le processus ne doit pas être perçu comme une critique matérialisée par écarts mais plutôt comme une incitation à l'amélioration.
Il est donc important de solliciter de l'audité une franche et totale collaboration. Il est présent tout au long du processus.
Il doit approuver le plan ou le protocole, ce qui signifie qu'il accorde toute sa disponibilité pendant la période d'audit. Il prépare l'audit en mettant à la disposition de l'auditeur toutes les informations sollicitées. Au cours de l'audit, il désigne un ou plusieurs guides pour accompagner les équipes et il informe le personnel impliqué à un bon accueil et à une collaboration. Ces derniers doivent répondre aux questions des auditeurs dans la quête des preuves.

L'audité veille également à l'induction de l'équipe, s'il y a lieu à la délivrance des différents permis de travail, des autorisations et la fourniture des équipements de protection spécifique relatifs aux endroits à visiter sur le site. Il a la responsabilité d'assister à la réunion d'ouverture et de clôture.

Par ailleurs, après le dépôt du rapport provisoire l'audité doit le parcourir et faire ses observations, en cas de doute ou de contestations de certains écarts relevés, il a l'obligation en toute courtoisie de les noter et de les confronter avec les preuves d'audit recueillies par l'audit.

2.2.5 Rôles et responsabilité du chef auditeur

Le chef auditeur est le premier responsable de l'équipe d'audit. Il prépare en amont tous le processus par l'élaboration du plan et du protocole, la préparation des fiches d'audit, la liste des documents à vérifier, les listes de présence, la liste de recensement des produits chimiques et des documents vérifiés, bref, il a la responsabilité de s'assurer de rassembler tous les supports indispensables pour l'audit sur site.

De plus, il distribue les rôles, les tâches et repartit les fiches d'audit des zones à visiter aux membres de l'équipe dépendamment de leur profils et expertises. L'expert en sécurité industriel doit par exemple vérifier tous les installations et équipements à risque du site, le socio-économiste le voisinage et les ressources humaines etc.
Il veille également à soumettre à l'audité la liste du personnel à interviewer et arrange les rendez-vous.

Il coordonne les activités de l'audit, de la réunion d'ouverture, les vérifications documentaires, les vérifications sur site, les analyses et mesures s'il y a lieu, la collecte des preuves, les entrevues, la réunion de clôture et la rédaction du rapport.
Il doit veiller à avoir les membres de l'équipe sous ses ordres afin d'éviter la dispersion des forces et de respecter le chronogramme.

2.2.6 Rôles responsabilité des autres membres de l'équipe

Les membres de l'audit doivent travailler sous le contrôle et la supervision du chef auditeur. Ils doivent éviter de se divertir, de se retrouver seul sans guide lors des visites et de relever les points positifs et négatifs constatés qui relèvent de leur domaine d'expertise.
Ils doivent toujours recourir au chef auditeur en cas de doute ou de situation ambiguë afin de qualifier le constat. Ils doivent veiller à bien compléter les fiches d'audit afin de faciliter les confrontations en cas de contestation de l'audité.
Le caractère confidentiel de certaines informations ou images prises lors de l'audit sur site oblige les membres de l'équipe à remettre toutes les images prises au chef auditeur qui est le seul responsable en cas de leur utilisation à d'autres fins.

2.2.7 Démarche de références aux documents de travail

Les documents indispensables pour l'audit sont constitués du plan ou du protocole, des fiches d'audit, du chronogramme, des listes de recensement et de la liste des documents à vérifier.
Dans le cadre de l'audit du secteur pétrole et gaz la liste des documents à soumettre à l'audité pour leur mise à disposition lors des vérifications documentaires sont entre autres :

- Titre de propriété ;
- Plan topographique du site ;
- Plans de masse du site ;
- Plan d'occupation du site ;
- Plan de circulation sur le site, voirie, sorties d'urgence, etc. ;
- Plan des réseaux eaux (potables, usées, de refroidissement, de process, incendie) ;
- Structure organisationnelle de la société avec les noms et responsabilités (Organigramme de la société) ;
- Plans des installations (aménagements du site, égouts, réservoirs, magasins, ventilation à l'atmosphère, entreposage des matières premières, produits intermédiaires, produits finis, produits non conformes matières résiduelles, etc.)
- Images aériennes de la zone ;
- Présentation de l'audité ;
- Schémas de processus ;
- Montant des investissements en technologie propre ;
- Montant des taxes et contraventions environnementales ;
- Montant des dépenses de protection de l'environnement ;
- Liste et fiches techniques des matières premières ;
- Liste et caractéristiques des produits finis ;
- Résultats des analyses de contrôle de la qualité ;
- Procédures opérationnelles (maintenances, permis de travail, sécuritaire etc.);

- Politique QSE, procédures systèmes (communication, impacts, risques, surveillance et suivi) ;
- Consommation annuelle en hydrocarbures du groupe électrogène et de la flotte ;
- Relevés annuelles de consommation d'eau ;
- Relevés annuelles de consommation d'énergie ;
- Processus de gestion des effluents ;
- Processus de traitement des eaux de production ;
- Schémas des circuits d'eau, du RIA ; des eaux usées… ;
- Nature et volumes des produits stockés ;
- Bons de commande ;
- Registre des plaintes ;
- Dossiers des projets sociaux ;
- Rapports d'accidents et d'incidents ;
- Contrats des prestataires, (transporteurs, déchets, eaux usées, sécurité..)
- Inventaire des produits chimiques comprenant les huiles utilisées, et entreposées sur le site ;
- Les résultats des analyses des produits réalisées en interne comme à l'extérieur ;
- Liste des équipements de contrôle et de mesures des paramètres environnementaux ;
- Les fiches et les rapports de contrôle ;
- Les fiches techniques des produits chimiques et des consommables ;
- Les directives, les manuels, procédures, registres, rapports liés à l'environnement et à la sécurité santé hygiène ;
- Les plans d'action et d'urgence (système d'intervention en cas d'incendie…) ;
- Les spécifications des installations principalement celles pouvant influencer le travail (ex bassin de traitement, décantation, incinérateur, site d'enfouissement, brulage,etc.) ;
- Les registres de formation du personnel ;
- Classeurs des fiches de données de sécurité ;
- Assurances du site ;
- Contrats des sous-traitants (gestion des déchets, transport de produit) ;
- Caractéristiques de la flotte (nombre de camions, type de carburant, puissance..)
- Résultats d'analyse et de mesures de la surveillance environnementale ;
- Etudes environnementales antérieures ;
- Documents administratifs (permis et autorisation d'exploitation, permis environnementale, carte d'opérateur économique…) ;
- Programme de formation ;
- Rapport de formation, PV et liste de présence ;
- Dossier de projets en cours ou projetés ;
- Carnet de santé du personnel ;
- Nombre d'employé et régime contractuel et de déclaration ;
- Carnet ou carte d'assurance sociale du personnel ;
- Etc.

2.2.8 Gestion logistique ;

La logistique d'un audit sur site est constitué ente autres de :

- Caméra numérique ;
- Equipements de mesures (sonomètre, luxmètre, multi gaz..) ;

- Drone pour des images aériennes ;
- Equipements de protection individuelle ;
- Support de prise de notes.

Certains équipements présentent des incompatibilités et des risques avec les installations, il est donc important de fournir les fiches techniques des équipements à l'avance à l'audité aux fins de vérification.

L'audité réserve une salle de réunion à l'équipe d'audit aux fins des vérifications documentaire et de briefing durant la période de l'audit sur site.

2.2.9 Calendrier détaillé de l'audit

Le calendrier est soumise à l'audité pour approbation au même moment que le plan d'audit et les documents à vérifier.
Il est organisé en trois colonnes, la première contient les installations, les activités et pratiques ; la deuxième est relative aux responsabilités et la dernière aux dates et heures de vérification et d'entrevue. La gestion du temps sur les sites est très rigoureuse, les différents lieux à visiter et les heures de visite sont communiquer aux responsables des services ou de départements qui programme les interventions en conséquence. Afin de compter sur leur présence et disponibilité, conditions indispensables pour les visites de vérification, il est important de respecter le chronogramme.
En cas de situation imprévisible bouleversant une partie du chronogramme, un nouveau calendrier est déterminé sur place avec l'audité pour la fin de la mission sur site.

2.3 Rencontre avec la direction

Elle se fait en amont du processus, elle sert à planifier les premières visites et à échanger sur les contours de la mission. Au cours de cette réunion l'audité présente la méthodologie et les activités à venir. Il rassure l'audité sur le bien-fondé de la démarche et sa disponibilité à l'accompagner. Ce sera l'occasion d'aborder les questions liées à la procédure administrative devant aboutir à la délivrance du certificat environnemental.

2.4 Réunion de lancement /d'ouverture

Elle débute par la présentation des membres de l'équipe d'audit et des responsables de l'audité. Au cours de cette réunion, les points suivant seront abordés :

- Explication de la mission et de la portée de l'audit ;
- Présentation du calendrier et de la méthodologie de la conduite des audits ;
- Sollicitation de la collaboration de l'audité ;
- Détermination des rôles de l'audité dans la réussite de la mission ;
- Sollicitation de la désignation des accompagnateurs et de la personne qui doit fournir les explications ;
- Vérification du rassemblement des documents et de la réservation d'une salle pour la vérification documentaire.

2.5 Préparation des activités d'audit sur site

Au cours de cette étape après la réunion d'ouverture les différentes équipes sont constituées, il est souvent conseillé de faire ensemble la vérification documentaire afin de commencer le site, car un certain nombre d'informations relevés dans les documents seront confrontées à la réalité du terrain.
Les interrogations suscitées lors de la vérification des documents sont présentées à l'audité sur place pour des éléments de réponses, à défaut, ces points sont approfondies lors des vérifications sur site.
Une fois les vérifications achevées, l'équipe s'assure des logistiques et se met à la disposition du ou des guides pour les vérifications sur site.

2.6 Activités d'audit sur site ou le recueil des preuves d'audit

Les activités d'audit sur site englobent les vérifications des points positifs et des écarts, la collecte des preuves par le biais des photos et des entrevues.

1- Méthodes de vérifications

Elles consistent à des constats visuels et nécessite de la vigilance et des astuces pour s'assurer qu'un aspect n'a été oublié. Les constats suscitent des questions et explications qui conduisent à d'autres constats indus. Il est important de relever systématiquement les points positifs, les points négatifs, les impacts et risques associés lors de la vérification de chaque installation, activité ou pratique. Les méthodes de vérifications varient selon les spécificités de chaque site, toutefois, sans être exhaustifs lors des vérifications du secteur industrie, un accent sera mis sur les éléments ci-après :

1- Vérification des installations et activités

- **Unité de production**
  - Décrire les lignes de production;
  - Chercher à avoir les schémas ;
  - Chercher à avoir les documentations sur les lignes de production ;

Vérifier :

- L'aération par la présence des extracteurs ou autres système d'aération ;
- La salubrité de l'unité ;
- La couverture d'époxy au sol ;
- La concentration des odeurs ou autres nuisances ;
- Le niveau du bruit par un sonomètre ;
- La concentration de COV ou de gaz de combustion ;
- L'intensité lumineuse ;
- La présence des arrêts d'urgence ;
- Le développement des moisissures ;
- La présence de déversement d'eau, d'huile, de matières premières de produits finis au sol ;
- La température et l'humidité à l'intérieur de l'unité ;
- La présence des équipements anti-incendie ;
- La protection des installations et câblage électrique ;

- Les dispositifs de protection des machines à risques ;
- La présence de bacs ou de poubelles ;
- Les fuites d'eau, d'huiles ou autres produits sur les lignes ;
- Les rejets dans l'enceinte ou dans le voisinage ;
- Les conditions de travail des opérateurs (position assise ou débout, confort des sièges, port d'EPI)

- Noter les impacts constatés ;
- Relever les risques associés.

- **Magasins de matières premières – consommables-pièces détachées**
  - Noter et relever les produits stockés, les inscriptions sur leur étiquettes ;
  - Décrire le mode de rangement (en hauteur, sur des palettes, dans des bacs de rétention, en cartons, en sacs, en vrac..) ;
  - Dresser la liste des produits chimiques entreposés ;
  - Décrire les différentes sections du magasin.

Vérifier :

- La sécurisation des rangements ;
- La présence des équipements de manutention adaptés ;
- La présence de dispositifs d'accès en hauteur (échelles, escabeau...)
- Le dégagement des allées ;
- L'intervention des chariots mécaniques et traçage au sol ;
- La conformité des étiquetages ;
- Le rangement par compatibilité des produits chimiques ;
- L'ambiance olfactive ;
- La présence des produits chimiques dans des bacs de rétention ;
- La présence des futs et autres contenants lourds sur des palettes ;
- L'aération ;
- La présence d'odeurs incommode ;
- La salubrité ;
- Le déversement des produits au sol ;
- La présence d'équipements anti-incendie ;
- La présence de produits non identifiés ;
- La disponibilité des EPI ;
- Le port effectif des EPI par les opérateurs ;
- Le classeur des Fiches de données de sécurité ;
- La fiche des incompatibilités ;
- La présence des affiches sur les risques et les mesures de prévention ;
- La présence de pièces ou autres objets non adaptés ;

- Noter les impacts constatés ;
- Décrire les risques associés.

- **Magasins de produits finis**
  - Noter et relever les produits stockés, les inscriptions sur leur étiquettes ;

- Décrire le mode de rangement (en hauteur, sur des palettes, dans des bacs de rétention, en cartons, en sacs, en vrac..) ;
- Décrire les différentes sections du magasin.

Vérifier :

- La sécurisation des rangements ;
- La présence des équipements de manutention adaptés ;
- La présence de dispositifs d'accès en hauteur (échelles, escabeau...)
- Le dégagement des allées ;
- L'intervention des chariots mécaniques et traçage au sol ;
- La conformité des étiquetages ;
- La salubrité ;
- Le système d'aération ;
- La présence de dispositifs ou d'équipements anti-incendie ;
- Le rangement sécuritaire ;
- La présence des affiches sur les risques et les mesures de prévention ;
- La présence de déversement au sol ;
- Noter les impacts ;
- Décrire les risques associés.

- **Salle ou zone des machines**
  - Décrire les machines et leurs caractéristiques (, nombre, mode énergétique, puissance..) ;
  - Décrire les cheminés ou pots d'échappements ;
  - Décrire leur fonctionnement (chaudières, compresseurs, pompes, refroidisseurs à air ou à eau ...);

Vérifier :

- L'état des machines ;
- L'état des tuyauteries, présence de corrosion, de fuites, de suintement, de quelconque agression ;
- L'état des vannes ;
- La présence de système d'arrêts d'urgence;
- L'ambiance sonore ;
- L'ambiance thermique ;
- L'aération ;
- La présence des émissions ;
- Le système de protection et de sécurité de la zone ;
- Les déversements d'eau, d'huile ou d'hydrocarbure au sol ;
- Salubrité ;
- La présence de rigoles de confinement ;
- Présence des futs ou autres objets non indiqués ;
- La présence des pictogrammes adaptés ;
- La présence des traces de déversements et chercher à savoir comment ils ont été gérés ;
- L'existence de système de détection des fuites et d'alarme ;
- Les moyens de prévention et d'intervention en cas de déversement;

- Noter les impacts négatifs ;

- Décrire les risques.

- **Parking**

Vérifier :

- La superficie par rapport à la flotte ;
- Les traces d'huile au sol ;
- La salubrité ;
- La position de stationnement en mode départ ;
- La présence des panneaux de signalisation ;
- La présence de traçages de signalisation au sol ;
- La présence de vestiaires et toilettes ;
- Noter les impacts et décrire les risques.

- **Enceinte de l'usine**

Vérifier :

- Le port des EPI ;
- L'état de salubrité ;
- L'existence de zone de brulage des déchets ;
- La présence de poubelles sélectives ;
- L'existence de zone de stockage des déchets dangereux ;
- La présence de lieux d'entreposage de déchets ordinaires ;
- Le respect des consignes de sécurité ;
- La présence des panneaux de signalisation et de leur respect ;
- La présence d'un plan de circulation et son respect ;
- La présence de sortie de secours ;
- La sécurité du site, contrôle de l'accès ;
- La présence de canalisation des eaux de pluies ;
- Les déversoirs ou issues des canalisations des effluents ;
- La présence des zones non bétonnées ou asphaltées ;

- Relever et décrire les risques ;
- Relever et décrire les impacts constatés.

- **Groupe électrogène**
  - Nombre ;
  - Caractéristiques ;
  - Puissances ;
  - Etat ;
  - Fréquence d'utilisation ;
  - Relever les impacts et décrire les risques ;
  - Evaluer le bilan carbone ;
  - Déterminer le bilan carbone et la compensation en séquestration ;
  - Vérifier si l'endroit d'installation est sécuritaire ;
  - Vérifier si c'est équipé d'un capot insonorisé.

- **Salles électriques**

Nombre ;
Caractéristiques ;
Vérifier :

- L'existence de mesure de protection ;
- La présence d'extincteurs ;
- La présence d'affiches et de pictogramme de danger et d'obligation ;
- Si les installations électriques sont bien protégées ;
- La présence des équipements d'intervention ;
- Relever impacts et décrire les risques.

- **Bâtiment administratif**
  - Etat ;
  - Salubrité ;

Vérifier :

- Si les installations électriques sont bien protégées ;
- Si l'aération et l'éclairage sont appropriés ;
- Si les locaux sont entretenus, propres ;
- S'il existe un programme et des responsables pour les entretiens ;
- L'intensité lumineuse dans les bureaux;
- Les conditions et ambiance de travail (température, aération..).

- **Ateliers**

Décrire les activités ou opération
Décrire les machines-outils

- Faire la liste de produits chimiques stockés ;
- Relever les risques et les impacts.

Vérifier :

- Si le rangement est adéquat selon les règles de l'art (étagère étiquettes, produits identifiés, rangement sur des palettes couloir non encombrés…)
- La propreté, l'aération et l'éclairage ;
- La présence d'extincteurs en nombre suffisant à jour et disposés selon les règles de l'art ;
- La présence des boîtes vides, des pièces usagées et autres objets usés et ranger selon les règles de l'art ;
- La présence d'affiches sur les consignes de sécurité et les modes opératoires ;
- La compatibilité des produits rangés ;
- Le rangement des bouteilles de gaz ;
- La disposition des produits chimiques liquides dans des bacs de rétention ;
- L'existence des déversements ou de fuite de produit au sol ;
- L'existence et le port des EPI ;
- L'existence des affiches sur les modes opératoires des machines-outils et leurs dangers.

- **Cantine, vestiaires et toilettes**

Vérifier :

- La présence de cantine ;
- La présence de vestiaire ;
- Si le nombre et la place sont appropriés et suffisant au nombre d'employés ;
- La propreté et l'état des équipements ;
- La présence des affiches sur la santé et la sécurité.

- Noter les impacts négatifs ;
- Décrire les risques.

- **Laboratoire**

Décrire les différentes sections ;
Décrire ou établir la liste des équipements et des réactifs ;
Vérifier :

- La présence des équipements de protection individuelle et collective ;
- La présence des consignes de sécurité ;
- La présence de classeurs de fiches de données de sécurité des produits chimiques ;
- Le stockage et la gestion des réactifs périmés ;
- La salubrité ;
- L'intensité lumineuse ;
- L'ambiance thermique et olfactive ;

- Noter les impacts négatifs ;
- Décrire les risques.

- **Zone de stockage des hydrocarbures**

Décrire le nombre de réservoir, les types, les produits stockés et leur volume
Vérifier :

- La présence de bassin de confinement ou de rétention ;
- La présence de fuite et déversement au sol ;
- La présence de bac à sable équipé de pèle ;
- La présence des extincteurs à jour et adaptés ;
- L'étanchéité des vannes et des raccords ;
- L'installation dans une zone bétonnée avec des rigoles de confinement ;
- L'affichage de procédure de dépotage ;
- La présence des dispositifs ou équipement d'intervention en cas de déversement ;

- Noter les impacts négatifs ;
- Décrire les risques.

- **Infirmerie**
  - Décrire les équipements ;
  - Demander les analyses effectuées et leur périodicité (pré embauches) ;
  - Demander des cas d'accidents et de maladies professionnelles signalés, traités ou enregistrés ;
  - Relever les impacts et décrire les risques.

Vérifier :

- La présence d'une infirmerie ;
- La présence d'un infirmier ou d'un médecin selon l'effectif du site;
- L'approvisionnement en médicaments en produits de premiers soins ;

- La gestion des produits périmés ;
- La gestion des déchets biomédicaux ;
- L'existence d'un contrat avec un médecin ou un hôpital ;
- Les carnets de santé des employés.

- **Voisinage**
  - Décrire le voisinage immédiat
  - Relever les éléments du voisinage indirect pouvant être influencé ou qui peu influencé le fonctionnement normal du l'usine ;
  - Relever les activités à risque dans le voisinage ;
  - Interviewer les voisins sur les relations de voisinage ;
  - Visiter les zones de déversoir, de rejets des effluents et des déchets ;
  - Visiter les autorités locales ;
  - Relever les plaintes des voisins ;
  - Relever les impacts et décrire les risques.

Vérifier :

- La présence des déchets provenant du site ;
- La présence des déversements dans la nature ;
- Des sorties de canalisations venant du site ;
- L'état des éléments du milieu récepteur ;
- La présence des panneaux de signalisation sur les voies d'accès ;
- La salubrité autour du site ;
- La présence de la végétation autour du site.

2- Vérification des pratiques

- **Gestion des émissions atmosphériques**
  - Identifier et décrire les différentes sources d'émission ;
  - Décrire les natures des émissions ;
  - Relever les impacts décrire les risques.

Vérifier :

- Les dispositifs de lutte ou de gestion des émissions (filtres, cheminés, nature et mode de combustion) ;
- La réalisation des mesures périodiques de la qualité de l'air ;
- L'existence de projet de contribution à la lutte contre les changements climatiques ;
- Les résultats des mesures de la qualité et interpréter les résultats par rapport aux seuils.

Gestion de l'eau

- Sources d'approvisionnement ;
- Mode de gestion ;
- Sources des eaux usées ;
- Relever les impacts et décrire les risques.

Vérifier :

- Présence des affiches sur la gestion de l'eau ;
- Sources de production des eaux usées ;
- Mode de gestion des eaux usées ;

- L'existence et le fonctionnement d'un système de traitement des eaux usées ou effluents ;
- Cas de de contamination des eaux superficielles et de la nappe ;
- L'état des canalisations, fuites ou non dans les tuyaux, fuites au niveau des joints et des robinets ;
- Les sources de contamination de l'eau potable ;
- Présence de trouble de voisinage par le système d'évacuation des eaux usées ;
- La présence de fosses septiques et demander le mode d'évacuation ;
- L'existence d'une procédure de relevé de volume d'eau utilisé ;
- L'existence de la surveillance environnementale de la qualité des eaux ;
- Les résultats d'analyse des eaux et interpréter par rapport aux seuils ;

- **Gestion des déchets et de la salubrité su site**
  - Demander le système de collecte et de gestion des différents déchets ;
  - Relever les impacts et décrire les risques.

Vérifier :

- La présence de poubelles sélectives ;
- L'existence des affiches sur la gestion des déchets ;
- La présence d'un système de collecte, de réutilisation ou de recyclage des déchets
- La salubrité du site ;
- La présence de dépotoir sur le site ou dans le voisinage immédiat du fait des activités de l'audité ;
- Mécanisme de traçabilité des prestataires de collecte des déchets ;
- Le système de gestion des déchets dangereux.

- **Gestion des huiles usées, boues et sols contaminés**
  - Caractéristiques des déchets dangereux ;
  - Quantifier le volume annuel ;
  - Identifier les sources de production ;
  - Relever les impacts et décrire les risques.

Vérifier :

- Les lieux et mode d'entreposage temporaire ;
- La présence de déversement ou de trace significative d'huile usée sur le site et préciser l'endroit ;
- L'existence d'un système de collecte et de gestion et décrire le mode de gestion si cela existe ;
- La fréquence de la collecte ;
- Si le mode de gestion appropriée ;
- L'existence de procédure de gestion ;
- L'existence des cas de contamination et de pollution et comment il a été géré ;
- L'existence de suivi des prestataires de gestion ou de traitement ;

- **Gestion de l'énergie**
  - Sources d'approvisionnement en énergie ;
  - Relever les impacts et décrire les risques.

Vérifier :

- L'existence d'une politique d'efficacité énergétique et décrire ;
- Si la politique est adaptée et appropriée ;
- Si les lumières sont restés allumées dans les endroits éclairés par les rayons du soleil ;
- L'existence de mode énergétique alternatif.

- **Système anti-incendie**
  - Décrire le système ;
  - Caractéristiques des équipements ;
  - Relever les impacts et décrire les risques.

Vérifier :

- L'existence de bac à eau ;
- L'existence d'un RIA et son état de fonctionnement, demander des tests ; (ouverture des robinets) ;
- Les extincteurs, indiquer leur nombre par secteur, leur caractéristiques, vérifier s'ils sont à jour et sont installés aux endroits indiqués et selon les règles de l'art ;
- L'existence d'une liaison avec les sapeurs-pompiers et la police ;
- Si des opérateurs sont formés aux premières interventions et à l'évacuation ;
- La présence des équipiers d'intervention ;
- La présence des tableaux et indications d'évacuation en cas d'urgence ;
- La présence d'alarme fonctionnelle et testé périodiquement ;
- La réalisation des simulations d'évacuation et d'intervention, à quelle périodicité ;
- L'existence des pictogrammes et des consignes anti incendie appropriés aux endroits indiqués ;
- La réalisation d'une étude de danger assortie d'un POI et de son déploiement ;
- La réalisation des exercices POI.

- **Système de lutte contre les déversements**
  - Décrire le système ;
  - Caractéristiques des équipements.

Vérifier :

- La disponibilité des différents équipements requis ;
- L'efficacité des équipements par rapport à la nature des risques ;
- La formation des interventionnistes à leur utilisation ;
- La réalisation des simulations périodiques ;
- L'existence de cas de déversements accidentels et comment cela a été géré.

- **Système de sécurité**

Vérifier :

- L'existence d'une procédure d'identification par badge à l'entrée ;
- La pratique des inductions des visiteurs ;
- L'existence des EPI personnalisés en nombre suffisante ;
- Le port systématique et correct des EPI sur le site ;
- L'existence d'un plan d'intervention d'urgences ;
- Les affichages des consignes de sécurité ;

- Le balisage et traçage au sol des passages piétons et des engins ;
- La présence des points de rassemblement matérialisés ;
- La présence d'indication menant aux points de rassemblement ;
- L'existence des pictogrammes adaptés en matière de SST ;
- L'existence d'une procédure d'identification et d'évaluation des risques SST ;
- La présence des gabarits de protection des endroits à risque ;
- La présence des caméras de surveillance ;
- L'existence d'une assurance risque ;
- L'existence de politique SSE ;
- La réalisation des safty tools et des safty weeks ;
- La détermination des objectifs SST ;
- L'existence d'autres mesures de sécurité.

- **Programme de formation**

Vérifier :

- Existence de programme de formation SSE ;
- Les thèmes de formations sur SSE ;
- Les PV et listes de présence des formations ;
- Existence de politique de renforcement de capacité à l'extérieur.

- **Programme social**
  - Existence de couverture assurance maladie
  - Existence de politique des heures supplémentaires ;
  - Autres programmes.

1.1. Constats d'audit et conclusions

Les constats d'audit sont constitués de preuves documentaires, en images ou par interview collectés sur site. Ils sont formulés en termes de points positifs, d'écarts ou points négatifs. Les impacts et les risques relevés lors des vérifications font parties des constats

2.7 Vérification documentaire

Les documents rassemblés avant le début de l'audit sur site sont minutieusement vérifiés. Cette vérification documentaire permet de s'assurer entre autres de:

- La validité des certificats et permis ;
- La déclaration des employés à la sécurité sociale ;
- L'existence des clauses sécurité environnement dans le contrat des prestataires
- Les analyses médicales d'embauche et périodiques ;
- Les produits chimiques achetés ;
- Le dépassement des seuils lors des analyses des médiums ;
- Le respect de la règlementation ;
- La couverture assurance du site et des employés ;
- Le contenu des programmes de formation ;
- Les dossiers des accidents et incidents survenues ;
- Etc.

Les vérifications documentaires permettent de confirmer ou d'infirmer des informations trouvées soit par des constats visuels, soit lors d'entrevues.

2.8 Constats sur site

Les constats sur site sont des visualisations directes par rapport aux critères d'audit. Ils sont matérialisés par des prises d'images qui constituent de preuves. Ils sont consignés dans les fiches d'audit qui serviront à la rédaction du rapport.

2.9 Formulation des constats

Les constats doivent être classés par installations, activités ou pratiques vérifiés et formulés de façon claire en phrase courte, directe et sans équivoque pour chacune des parties. Les endroits des constats doivent apparaître dans la formulation afin d'éviter des confusions. Exemples :

- Absence de bacs à sable au niveau de la pompe de gasoil ;
- Présence d'extincteurs non à jour à l'entrée du magasin des pièces de rechange ;
- Absence de carnet de déclaration à la sécurité sociale de 20 employés ;
- Etc.

Les risques et les impacts sont associés à chaque installation ou activités vérifiés ou aux écarts constatés.

2.10 Formulation des conclusions

Les conclusions générales font ressortir les grandes lignes des points positifs et des écarts relevés qui donnera une idée générale sur la gestion environnementale sécuritaire de l'audité.

1.2. La réunion de clôture

La réunion de clôture met fin à l'audit sur site. Il rassemble les membres de l'équipe de l'audit et les représentants de l'audité. Au cours de cette réunion les points suivants sont abordés :

- Remerciements ;
- Présentation générale du déroulement des activités sur site ;
- Premières impressions à chaud ;
- Grandes lignes des conclusions et recommandation ;
- Suite de la procédure ;
- Fin des activités sur site.

BIBLIOGRAPHIE

- ✓ Banque Africaine de Développement-Fonds Africain de Développement, (2000). Directives d'audit Directives d'audit environnemental & social, Volume III, Année 2000- P40ICC (1991), *Effective environmental audit*, Paris: International Chamber of Commerce. P40
- ✓ BME. 1999. Diagnostic du secteur de l'énergie en Haïti. On line : http://www.bme.gouv.ht/mines/fascicule/index.html, consulté le 10/12/2018
- ✓ MDE/HAÏTI. 1999. Plan d'Action pour l'Environnement. Imprimerie Henri Deschamps, Port-au-Prince.
- ✓ MDE/HAÏTI. 2000. Haïti et la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques. Édition des Antilles S.A, Port-au-Prince.
- ✓ MDE et F.C. Pierre. 2005. Inventaire des instruments légaux nationaux et internationaux relatif aux domaines de la biotechnologie et de la biosécurité en Haïti. Imprimerie Le Natal S.A, Port-au-Prince.
- ✓ MONITEUR, Journal Officiel de la République d'Haïti. 1960. Loi du 15 Juin 1960 sur la protection de l'industrie nationale.
- ✓ MONITEUR, Journal Officiel de la République d'Haïti. 2002a. Loi du 09 Juillet 2002 portant sur les zones franches. Moniteur No 62.
- ✓ MONITEUR, Journal Officiel de la République d'Haïti. 2002b. Loi du 09 Septembre 2002 portant sur le Code des Investissements modifiant le Décret du 30 Octobre 1989 relatif au Code des investissements. Moniteur No 4.
- ✓ MONITEUR, Journal Officiel de la République d'Haïti. 2006a. Décret du 1 er février 2006 fixant le Cadre général de la décentralisation ainsi que les principes d'organisation et de fonctionnement des collectivités territoriales haïtiennes. Moniteur No. 57 du mercredi 14 juin 2006.
- ✓ MONITEUR, Journal Officiel de la République d'Haïti. 2006b. Décret du 12 octobre 2005 portant sur la Gestion de l'environnement et de régulation de la conduite des citoyens et citoyennes pour un développement durable.
- ✓ MONITEUR, Journal Officiel de la République d'Haïti. 2012. Arrêté du 16 mai 2012 fixant les Conditions Réglementaires de Création, d'Implantation, de Gestion, d'Exploitation et de Contrôle des zones franches en Haïti.
- ✓ MPCE et al. 2007. Document stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté. Pour réussir le saut qualitatif. Haiti. 89p
- ✓ PNUE a. Sans date. Convention sur la Diversité Biologique. [En ligne] www.https://www.cbd.int/
- ✓ Présidence de la République, 20052005. Décret du 12 octobre 2005 portant sur la Gestion et de Régulation de la Conduite des Citoyens et Citoyennes pour un Développement durable Deuxième communication nationale. Moniteur, Journal Officiel de la République d'Haïti.
- ✓ Vandal, J. 1989. Code du Commerce, Loi du 27 Mars 1926 modifiée par le Décret-Loi du 22 Décembre 1944.
- ✓ Victor, J.A. 1995. Code des Lois Haïtiennes de l'Environnement, annoté et compilé. Projet PNUD/ECMU/HAI/92/001, Port-au-Prince, Haïti.

ANNEXES

Annexe 1 : Structure d'un rapport d'audit environnemental et social

Ce document présente l'aperçu général et la description du contenu du document tenant lieu de rapport d'audit environnementale et social, tel que défini dans le Guide général d'audit environnement d'Haiti.

1. Aperçu général du contenu du rapport d'audit

Le rapport d'audit environnemental contient les constats d'audit et comporte au minimum les informations suivantes :

- ✓ résumé exécutif ;
- ✓ introduction ;
- ✓ identité des membres de l'équipe d'audit ;
- ✓ description des installations et de ses activités du projet audité;
- ✓ présentation du champ, de la portée, des objectifs et le plan de l'audit ayant fait l'objet d'un accord entre l'institution auditée et l'équipe d'auditeurs;
- ✓ présentation des critères d'audit ou référentiels convenus pour l'audit, y compris la liste des documents de référence utilisés lors de la conduite de l'audit ;
- ✓ présentation de la durée de l'audit et la date à laquelle il a été conduit
- ✓ résumé du déroulement du processus d'audit, y compris les obstacles rencontrés
- ✓ présentation du cadre juridique et institutionnel de référence;
- ✓ description de l'état du site et de son environnement ;
- ✓ présentation des Constats et Ecarts d'Audit;
- ✓ analyse des impacts environnementaux et sociaux observés ;
- ✓ analyse des risques relevés ;
- ✓ propositions d'actions correctives et de mesures environnementales ;
- ✓ présentation du plan de consultation des parties intéressées au besoin ;
- ✓ présentation du plan d'actions de mise en conformité légale et réglementaire ;
- ✓ conclusions et recommandations de l'audit;
- ✓ mention de la date et la signature de l'auditeur.

2. Description détaillée des contenus

Résumé exécutif

Il présente le rapport dans son ensemble, dans un langage simple permettant d'en avoir une compréhension globale. Il rappelle le contexte de réalisation de l'audit et présente les objectifs et les critères de l'audit. Il reprend ensuite, de façon synthétique, l'ensemble des points clé du rapport, notamment la méthodologie, le déroulement, les constats d'audit et les non conformités, les conséquences environnementales et sociales des non conformités, les mesures correctives et les grandes recommandations.

Introduction

L'introduction est un élément essentiel de tout rapport. Une bonne introduction doit permettre au lecteur de se faire une idée entre autres du promoteur du projet, du contexte et justification

du projet, des objectifs de l'étude, l'approche méthodologique de l'étude ainsi que de la structuration du rapport.

L'introduction doit ressortir les éléments suivants :

- ✓ le contexte et justification de l'audit ;
- ✓ le rappel des TdR ;
- ✓ le référentiel de l'audit si il y a lieu ;
- ✓ le commanditaire de l'audité et sa politique environnementale, s'il y a lieu ;
- ✓ l'équipe d'audit: nom du chef de l'équipe d'audit et des membres de l'équipe ;
- ✓ le Plan d'audit (brève description du déroulement, par exemple les activités de pré-audit, les activités d'audit sur le terrain, y compris l'inspection du site, les interviews et les révisions de documents, ainsi que les activités post-audit;
- ✓ la structure du rapport.

1. Description de l'entité auditée et de ses activités

Une description concise **de l'entité auditée**, de l'organisation, de la zone/emplacement et des opérations passées et courantes.

Cette description inclura, à titre non limitatif :

- ✓ l'historique de l'organisme ou **de l'entité auditée**;
- ✓ localisation assortie de carte ;
- ✓ description des composantes de l'organisme, de ses infrastructures techniques et des activités ;
- ✓ les ressources (notamment humaines et matérielles) ;
- ✓ les modes d'exploitation et de traitement, s'il y a lieu ;
- ✓ les rejets et nuisances directement générés par le projet ;
- ✓ les dispositifs de gestion des rejets et des nuisances et leurs fonctionnements, s'il y a lieu.

La description doit mettre l'accent sur les composantes **de l'entité auditée** avec les possibles impacts environnementaux et sociaux conformes à l'objectif, la portée et les critères d'audit qui ont été définis.

2. Présentation des objectifs, de la portée et des critères d'audit

Ce chapitre présente les Objectif, portée et critères d'audit tels que validés dans les Termes de références d'audit.

3. Cadre Juridique et Institutionnel

Le promoteur a obligation de se conformer aux exigences légales et réglementaires en matière d'environnement en vigueur en République d'Haiti qui s'appliquent aux différents aspects du projet. De même, les conventions internationales de portée environnementale ratifiées par Haiti et qui concernent les activités du projet doivent être prises en compte par le promoteur.

L'audit doit identifier les acteurs institutionnels de premier ordre dont les missions s'étendent sur le projet ou activités et veiller à leur implication dans le processus ainsi qu'à la prise en compte de leurs préoccupations.

L'audit doit se conformer aux différentes exigences des institutions nationales en matière de gestion de l'environnement et des institutions des secteurs d'activités de l'audité. Ces différentes institutions impliquées dans l'évaluation environnementale et la vie du projet doivent être présentées ainsi que leurs liens avec l'audité.

4. Description de l'État du site et de son environnement

La description de l'Environnement comprend au moins :

- ✓ La délimitation de la zone de situation de l'audité ;
- ✓ La description des composantes sensibles du milieu récepteur (air, eau, sol, populations humaines, espèces biologiques) les plus pertinentes (préciser les statuts particuliers de certaines composantes quand cela existe)
- ✓ La situation de référence de la zone de localisation de l'audité (données sur la qualité de l'environnement).

5. Constats-Ecarts d'Audit et Recommandations

Ce chapitre présente les résultats individuels de l'audit. Il étale les constats faits (positifs ou négatifs) appuyés par des preuves (photos par exemple ou résultats d'analyses, permis, etc.) et les repartis-en :

- ✓ Non conformités et ;
- ✓ Objets de préoccupation

Des recommandations sont attendus à l'issu de l'évaluation des constats.

6. Analyse des impacts environnementaux et sociaux des risques associés

Cette partie porte sur la description et l'évaluation de l'importance des impacts réels et des risques entrainés par les activités, produits équipements et process **de l'entité auditée** sur l'environnement dans le but de déterminer si ces impacts sont suffisamment significatifs pour justifier l'application des mesures correctives, et/ou de mettre en place des activités de surveillance et de suivi environnemental.

Cette partie concerne :

- ✓l'identification des impacts réels et de leurs sources ;
- ✓l'évaluation de l'importance des impacts et de l'écart avec les normes ou objectifs environnementaux (niveau de non-conformité);
- ✓la proposition de mesures de correction de l'impact ou du risque analysé.

7. L'Enquête publique

L'information et la participation du publique sont réalisées pendant l'exécution de l'audit et, consiste en un recueil des avis des populations affectées, par les auditeurs environnementaux.

La conduite des opérations d'enquête publique est assurée par les membres de l'équipe d'audit, en collaboration avec les représentants **de l'entité auditée** et les organes compétents de la circonscription administrative et de la collectivité locale de situation **de l'entité auditée.**

8. Plan d'actions environnementales et sociales

Le Plan d'actions environnemental et social est établi à partir des enjeux environnementaux et des actions d'amélioration préconisées.

Ce programme d'actions doit contenir :

- ✓ Plan de mise en œuvre des mesures correctives et des recommandations d'ordre environnemental et social ;
- ✓ Programme de surveillance adapté aux mesures correctives proposées;
- ✓ Programme de suivi élaboré sur la base de l'analyse des impacts et centrés sur les risques incertains;
- ✓ Programme d'amélioration des performances

9. Conclusions

Ce chapitre récapitule l'ensemble des résultats et évalue leur importance et leur pertinence au regard des objectifs, de la portée et des critères de l'audit.

10. Recommandations

Ce chapitre contient un ensemble de recommandations concernant les actions correctives (audit de conformité) ou l'instauration d'un plan de gestion environnementale et sociale (audit de pré-approbation) basé sur les résultats et les conclusions de l'audit.

11. Bibliographie
12. Annexes

- ✓ Organigramme du projet (audité) ;
- ✓ Carte de zone, de l'emplacement ;
- ✓ Critères (liste détaillée des critères) ;
- ✓ Registre des documents ;
- ✓ Registre des interviews ;
- ✓ Registre des observations.

Annexe 2 : Personnes ressources consultées

Tableau A2.1: Liste des personnes ressources ayant apporté une contribution à l'étude lors de consultations individuelles ou par focus group

Nom et Prénom	Institution
Peltrop Peretz	MPCE
Nolex Fontil	MARNDR/UEP
Frank Charles Pierre	MICT
Jocelyne Pierre-Louis	MSPP
Dorine Jean	MSPP
Pierre Susje	BHN/MCI
Philippe Stephenson	MdT
Stenvens Simplus	CIAT
Claude Preptit	BME
Edwige Petit	DINEPA
Charles Edouard Jean	DINEPA
Nicolas Allien	MTPTC/cellule énergie
Carlo Cérome	SEMANAH
Jean Lucien Ligondé	CHRAD
Nadal-Mevs	Association Touristique d'Haiti
Ketty Balthazard	UNIQ
Abdel Abellard	USAID
Dorine Jean-Paul	PNUD
Christophe Grosjean	BM
Geraud Albaret	BID
Raphael Monreal	Coopération espagnole
Christine Stephenson	RIAT-Sud/ UTE/MEF